



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-075 Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h49) RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Absent : ORHON Rémy (sort de la salle, ne participe pas au débat et au vote)

Excusée(s) : CHAUVET-GUERIN Aurélien

Pouvoirs : CHAUVET-GUERIN Aurélien à Déborah BERLIOZ

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 34

Date de la convocation : 23/06/2026

Date de la publication : 30/06/2026

2026-075 FINANCES - EXERCICE 2025 - BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES - VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Rapporteur : Arnaud BOUYER

M. Le Maire sort de la salle et ne participe pas au débat et au vote.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif de l'exécutif est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Monsieur le maire s'étant retiré, le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mireille LOIRAT ;.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit :

	BUDGET PRINCIPAL		Budget annexe THEATRE		Budget annexe PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		Budget annexe CAT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT								
Prévision budgétaire totale	18 852 397,81 €	18 852 397,81 €	943 875,19 €	943 875,19 €	138 900,00 €	138 900,00 €	81 336,00 €	81 336,00 €
Réalisation	16 577 986,07 €	19 390 553,88 €	792 744,13 €	800 556,94 €	11 643,26 €	22 737,39 €	16 069,19 €	23 491,69 €
Résultats de fonctionnement								
A - Résultat de l'exercice		2 812 567,81 €		7 812,81 €		11 094,13 €		7 422,50 €
B - Résultats antérieurs reportés		180 785,13 €		172 154,82 €		116 369,19 €		56 973,11 €
C - Résultat de clôture (A+B)		2 993 352,94 €		179 967,63 €		127 463,32 €		64 395,61 €
INVESTISSEMENT								
Prévision budgétaire totale	21 136 058,61 €	21 136 058,61 €	187 562,36 €	187 562,36 €	148 140,00 €	148 140,00 €	1 222 726,00 €	1 222 726,00 €
Réalisation	8 181 096,23 €	9 602 960,39 €	105 299,81 €	42 977,72 €	11 669,80 €	11 604,12 €	1 178 269,55 €	1 190 770,91 €
Résultats d'investissement								
A - Résultat de l'exercice		1 421 864,16 €	62 322,09 €		65,68 €			12 501,36 €
B - Résultats antérieurs reportés		7 951 502,13 €		84 989,36 €		35 286,10 €		33 103,84 €
C - Solde investissement (A+B)		9 373 366,29 €		22 667,27 €		35 220,42 €		45 605,20 €
D - Restes à réaliser d'investissement	2 568 344,37 €	2 229 421,20 €	7 637,35 €		7 660,00 €			
E - Résultats cumulés (D+E)		9 034 443,12 €		15 029,92 €		27 560,42 €		45 605,20 €

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L. 1612-31 et L. 5211-10 ;

VU le Code des juridictions financières, et notamment son article L. 232-1 ;

VU la délibération n° 2025-018 du Conseil municipal du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

VU la délibération n° 2025-121 du Conseil municipal du 15 décembre 2025 actant la clôture du budget annexe centre d'aide par le travail au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025 ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et système d'information du 18 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 5 (Nathalie POIRIER, Nicolas RAYMOND, Antoine JUTEAU, Catherine BILLARD, Nora PINET)

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU

A black ink signature of Melanie Cottineau.

Jean-François ZAREMBA

A blue ink signature of Jean-François Zarembo.

Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le : 30/06/2026

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260629-2026DELIB075B-DE